

Organisation retenue suite à la mise à jour du Protocole sanitaire National en octobre 2020

A partir de la rentrée novembre 2020 et jusqu'à la parution d'un nouveau protocole
ou nouvelles directives nationales/départementales/locales.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le soutien du travail des enseignants. Ils s'engagent :

- *à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ;*
- *à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille et de consulter alors un médecin ;*
- *à ne pas mettre leurs enfants si ayant été testés positivement au SARSCov2 (ou dont un membre du foyer a été testé positivement) ou encore identifiés comme contact à risque (Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires)) ;*
- *à informer l'équipe enseignante de toute suspicion ou cas avéré au sein de la famille ;*
- *en jouant leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, port du masque, utilisation des sachets de stockage des masques, etc);*
- *en respectant les horaires de dépose et reprise de leurs enfants ;*
- *en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école (attente au maximum dans les véhicules).*

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome (exemple : pas de lacets s'il ne sait pas les faire seul, pas de bouton s'il ne sait pas le fermer seul, etc).

Coordonnées utiles :

École : 05 59 61 00 45 ou 06 33 29 31 58

Mairie : 05 59 61 23 75

Docteur JAULERRY, médecin scolaire : 06 14 85 73 54

Sommaire

Préalable.....	1
1. Les mesures d'hygiène	2
a) Distanciation physique.....	2
b) Le lavage des mains.....	3
c) Le port du masque	3
d) Ventilation des classes et autres locaux	3
2. Limitation du brassage des élèves	4
a) Abords de l'école.....	4
b) Entrées et sorties des élèves.....	4
c) Récréations	5
d) Entrées des personnes extérieures aux services.....	5
3. Les services périscolaires	5
4. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale	6

1. Les mesures d'hygiène



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. A l'heure actuelle ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Dès le jour de la rentrée, les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières à respecter, notamment sur l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant de fois que nécessaire.

a) Distanciation physique

Dans toutes les classes

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (différentes classes).

A l'intérieur des bâtiments, les déplacements se feront toujours en file indienne et en respectant le marquage au sol.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.

La gourde habituelle doit être nettoyée et remplie tous les jours. En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau sera prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oublis éventuels des autres élèves).

Dans la classe maternelle

La distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

La salle de sieste est aménagée pour accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les lits sont individuels et attitrés au même enfant. Les draps sont nettoyés une fois par semaine, de même pour les plaids individuels.

Du CP au CM2

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe (classe), y compris pour les activités sportives.

Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans tout déplacement durant la classe, qui doit rester exceptionnel, l'élève devra avoir la permission de se lever et veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son cartable (ou à l'endroit prévu par l'enseignant.e). Les casiers des tables seront vidés tous les soirs pour le nettoyage et désinfection.

b) Le lavage des mains

Il doit être réalisé à minima (lavage avec eau + savon de toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec séchage soigneux avec serviette en papier) :

- A l'arrivée dans l'école;
- Après être allé aux toilettes;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

c) Le port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs*.

Concernant les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les maternelles, port du masque à proscrire
- pour les élémentaires (du CP au CM2), le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs*
- l'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

** Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.*

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Pour respecter le temps de port du masque et faciliter la gestion du changement de ceux-ci, par jour et par enfant :

- prévoir un masque pour 4h (soit minimum 2) ainsi que deux sachets marqués au nom de l'enfant et différenciés par des symboles/tissus différents/pochettes différentes/etc afin de faciliter la reconnaissance de leur utilité par les enfants (un pour les masques propres, un pour les masques usagés),
- prévoir un masque pour la garderie du matin et un pour la garderie du soir, en plus des deux prévus pour le temps scolaire (en fin de garderie du matin, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains et remettront un masque propre; le soir, les enfants enlèveront le masque usagé, se laveront les mains, prendront leur goûter, se laveront les mains et remettront un masque propre),
- les enfants mangeant à la cantine enlèveront le masque usagé à 12h15, se laveront les mains, iront manger, se relaveront les mains et remettront un masque propre.
- suggestion : prévoir un masque supplémentaire (éternuements, vomissements, etc).

Le ministère dote chaque école d'un petit stock en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas ou en cas d'oubli exceptionnel.

d) Ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

2. Limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classes) est requise.

En fonction de la taille de notre école, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé de manière à limiter les croisements entre élèves de classes différentes.

a) Abords de l'école

Le port du masque aux abords de l'école est obligatoire

Il est recommandé qu'un seul adulte vienne déposer ou récupérer l'enfant.

Il est demandé aux familles quand c'est possible de patienter dans leur véhicule afin de limiter les regroupements devant l'école, ainsi que de respecter la distance physique.

Une attention toute particulière sera apportée par les parents afin d'interdire les jeux entre enfants sur l'espace herbé devant l'école.

L'accès aux bâtiments n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire.

Pour faciliter la circulation et afin de ne pas contrôler le port du masque et la désinfection des mains des parents, l'accueil des enfants se fera au portail par un.e enseignant.e.

Les parents ne rentrent pas dans l'école (même pour les maternelles), sauf pour rendez-vous pris avec un.e enseignant.e.

b) Entrées et sorties des élèves

Comme préconisé dans les textes, différentes mesures ont été prises afin de limiter le brassage des élèves (limitation des croisements de flux, sens de circulation, etc).

Les horaires d'entrée sont décalés, identiques à ceux de la rentrée de septembre 2020.

* CP aux CM2

=> matin : 8h35 à 8h40 AM: 13h35 à 13h40

ce qui permet à tous les grands de traverser la cour pour se rendre dans leur classe, en ayant le temps de se laver les mains (les élèves ne faisant que traverser la cour, et passant par des portes différentes, il n'y a pas de brassage de groupe).

* maternelles

=> matin : 8h45 à 8h50 AM : 13h40 à 13h45

ce qui permet à tous les grands de rentrer et que plus un seul d'entre eux ne soit sous le préau ou dans la cour quand les maternelles rentrent dans la cour. Les enfants de maternelle ne peuvent donc pas rentrer dans le flot des grands au portail et ne pourront rentrer qu'une fois qu'aucun grand ne se trouvera sous le préau.

* pour tous

Le portail sera fermé à clé à 8h50 et 13h45. Un cahier de retard sera mis en place, signé par le parent. Après trois retards, l'équipe enseignante recevra les parents afin de trouver ensemble des solutions pérennes à cette difficulté.

Un chemin est matérialisé devant le portail, grâce aux barrières et fléchage au sol. L'enfant rentrera seul dans l'école ; s'il s'est approché, l'adulte suivra le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil.

À leur arrivée, les enfants vont se laver les mains puis se rendent dans leur classe.

L'entrée des classes se fera :

- pour la classe de Mme LASSERRE, par la porte blanche n°2
- pour la classe de Mme LATAPIE, par la porte blanche n°3
- pour la classe de Mme DREVOND, par la porte blanche n°3, puis traversée de la salle de motricité pour arriver dans le couloir de la classe.

En fin de demi-journée, à 16h15, la sortie peut s'effectuer par des lieux différents, les horaires peuvent être identiques. Les maternelles sortent le temps que les grands se rendent jusqu'au portail, les CP/CE1/CE2 sortant par la porte grise donnant directement dans la rue. Ils respecteront la distanciation physique dans

leur déplacement. L'enfant ou les enfants récupérés seront appelés par l'enseignant.e, ils suivront le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil, tout en respectant la distanciation sociale.

Il est demandé aux parents de venir seul chercher leur enfant (1 adulte par famille), de limiter les regroupements devant l'école, ainsi que de respecter la distance physique.

A cet effet, des zones d'attente ont été définies avec affichage adéquat :

- pour les parents de CP/CE : près du premier arbre de l'esplanade (proche de la boîte à livres), le long du banc.

- pour les parents des CM : près du deuxième arbre de l'esplanade (proche de la poubelle), le long du deuxième banc.

- pour les maternelles : le long du tableau d'affichage, devant le portail. L'adulte venant récupérer son enfant passera par le chemin matérialisé devant le portail grâce aux barrières et fléchage au sol. Il patientera derrière les autres adultes, en file indienne, tout en respectant la distanciation sociale.

En cas de fratrie, merci d'attendre dans la zone de l'enfant le plus jeune.

Merci à tous de respecter les horaires, la distanciation sociale et les zones d'attente.

Par mesure de sécurité et conformément au plan Vigipirate en vigueur, les enfants et leurs parents ne doivent pas attendre aux abords de l'école et doivent quitter l'enceinte de l'école et ses abords dès la sortie des classes.

Lors du retour à la maison, pour les enfants et le personnel, il est recommandé d'immédiatement procéder à un lavage des mains, de changer complètement la tenue tous les jours et la laver.

c) Récréations

Des récréations décalées sont organisées et avec des élèves répartis par zone, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Les objets partagés dans une même classe autorisés par le protocole national.

En récréation, un chariot de jeux/livres collectifs par classe sera sorti.

Afin de respecter les 24h sans utilisation, une alternance de jeux sera faite (lundi/jeudi - mardi/vendredi).

Les jeux individuels personnels seront interdits.

d) Entrées des personnes extérieures aux services

La présence de personnes extérieures aux services à l'intérieur de l'école est à éviter au maximum. L'équipe enseignante doit être prévenue de toute entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervenants extérieurs pour réparation).

Il est rappelé que le port d'un masque « grand public » et le lavage des mains à l'arrivée dans l'école sont obligatoires.

3. Les services périscolaires

Il est demandé aux parents de réduire au maximum l'utilisation de ces services, afin de réduire le nombre d'enfants accueillis.

Cantine

Les gourdes individuelles seront utilisées durant le temps de repas. En cas d'oubli, une petite bouteille d'eau sera prêtée. La famille concernée s'engage à la remplacer par une bouteille identique neuve dans la semaine (afin de pallier aux oublis éventuels des autres élèves).

Le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible. Donc, les élèves d'un même groupe (classe) mangeront ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.

Une distance d'au moins un mètre sera respectée entre les groupes.

Garderie

Pour déposer ou venir récupérer son enfant à la garderie, le port du masque est obligatoire.

Pour toute entrée, enfant accompagné ou pas, il faudra sonner à l'interphone afin que le personnel municipal soit informé de l'intrusion d'une personne dans l'enceinte de l'école.

Pour la sortie, deux possibilités :

- sonner à l'interphone, attendre que l'enfant arrive, l'aider à passer le portail et refermer après passage.
- sonner à l'interphone, entrer, se laver les mains (lavabo extérieur ou gel mis à disposition), récupérer son enfant puis refermer le portail après passage.

4. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un plan de nettoyage des locaux et d'entretien quotidien a été mis en place par la municipalité, tenant compte des consignes données dans le protocole sanitaire national et des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage. Il est mis à jour en fonction de l'évolution des directives ministérielles reçues.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).